

Procès-verbal du 14 juin 2022

Ordre du jour :

1. Appel
2. Admission et assermentation
3. Election du président
4. Election du vice-président
5. Election des suppléants scrutateurs du Conseil
6. Election des suppléants scrutateurs du bureau de vote
7. Préavis no 1/2022 : rapport de gestion et comptes 2021
8. Préavis no 2/2022 : adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
9. Préavis no 3/2022 : relatif à une demande de crédit de frs 120'000.— pour la première étape du raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz
10. Préavis no 4/2022 : plan d'affectation communal
11. Propositions individuelles
12. Questions, vœux, remerciements et divers

Notre président ouvre la séance à 19h05 en nous souhaitant la bienvenue. Il est heureux de constater que les dames sont en majorité ce soir et les félicite de venir aussi nombreuses à ce conseil.

Appel :

20 membres sont présents

Admissions et assermentations :

Cinq personnes demandent leur admission, soit :

Nathalie Devenoge
Jessica Sordet
Mélody Chambettaz
Olivier Cauderay
Hervé Despond

Elles sont assermentées et nous sommes 25 à pouvoir délibérer.

Il n'y a pas de commentaire sur le procès-verbal de la dernière séance, qui est admis tel que rédigé.

Notre président nous informe que le bureau aimerait faire un changement dans le déroulement de l'ordre du jour, soit placer toutes les élections après le traitement des préavis. Nathalie Neuschwander aimerait également demander le renvoi du préavis no 4/2022. Jacques-André Rime nous lit l'article 70 du règlement du conseil qui stipule que si la municipalité ou cinq membres demandent que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un refus et il demande à la requérante d'être appuyée par quatre conseillers pour que la demande puisse être validée. Six personnes en tout lèvent la main, le préavis est en conséquence reporté à la prochaine séance. Nathalie Neuschwander motive la requête des six conseillers en arguant qu'ils contestent les résultats qu'ils jugent non aboutis et pas assez circonstanciés et précise qu'il ne s'agit pas d'attaques personnelles. Ils souhaiteraient distinguer les différents points pour lesquels il y a eu des contestations afin de pouvoir se déterminer, non pas de manière globale mais point par point. L'aménagement du territoire prévoit de grands principes, soit la distinction des zones à bâtir de celles qui ne sont pas constructibles (les zones agricoles). La marge de manœuvre est à l'appréciation de la commune. Ils leur semblent important de pouvoir examiner ce que l'ensemble des citoyens, au nom de l'intérêt général, souhaite dans la zone à bâtir et dans la zone agricole ainsi que la question de l'affectation des bâtiments communaux. Nathalie Neuschwander s'inquiète,

et pense que d'autres partagent ses préoccupations, du fait que la commune va devoir faire de très gros investissements que nous devons financer, avec peut-être des relèvements de taxes annuelles, alors que la capacité contributive des particuliers et des ménages n'est pas forcément extensible, le tout dans une perspective de vingt à vingt-cinq ans, ce qui est la durée d'un PGA. Cela va nous lier pour longtemps et en allant au-delà de la capacité financière du plan de législature approuvé au dernier conseil. En conséquence, on pourrait envisager de faire des logements dans le battoir puisqu'il est de notre obligation d'entretenir le parc immobilier communal qui n'est pas dans un état optimal. Elle nous demande aussi s'il est judicieux de faire des locaux administratifs sans savoir si nous serons toujours une commune d'ici dix à quinze ans. L'idée des opposants n'est pas de faire obstruction au travail fourni par la municipalité, qu'ils ne contestent pas. Ils sont conscients de la lourdeur et de la complexité de la tâche mais ils aimeraient garder des perspectives les plus ouvertes possibles afin d'avoir la latitude de décider le moment venu sans être lié par un PGA de vingt à vingt-cinq ans. Ils aimeraient une réponse plus circonstanciée lors de la prochaine séance.

Elle aborde ensuite la question de la zone de verdure B. Nous savons qu'elle jouxte la zone agricole, or on nous affirme péremptoirement, dans le rapport 47 OAT, qu'il y a des besoins avérés. Elle aimerait savoir quels sont ces besoins car elle n'en n'a trouvé aucune trace, si ce n'est l'affirmation qu'ils existent. Elle aimerait une justification, car si ces besoins sont destinés à des activités à caractère alternatif, ils n'ont rien à faire en zone agricole. Le droit fédéral est très restrictif sur les activités autorisées en zone agricole; en plus il y a de l'espace autour du hangar en question. Ce n'est pas une attaque contre la famille concernée, mais on parle de points concrets d'aménagement du territoire et elle se pose des questions. Elle ajoute que le règlement de police ne règle pas cette question, contrairement à ce qu'on lui a répondu. La municipalité donne des autorisations en réponse aux demandes passées par POCAMA, mais ces demandes sont pour des manifestations de type classique et non celles de la zone agricole, qui relèvent de la direction générale de l'environnement. Elle doute que de telles autorisations aient été délivrées.

Elle invoque aussi des inégalités de traitement. Des situations semblables doivent être traitées de manière semblables, cependant il ne suffit pas de l'affirmer mais il faut en faire la démonstration concrète. Les opposants ne comprennent pas les différences de traitement et voudraient des justifications car les réponses données sont insuffisamment motivées. Il y a peut-être des explications et le souhait des opposants est d'avoir un débat le plus démocratique possible et d'avoir des réponses à leurs questions. Elle insiste sur le fait que l'idée n'est pas de faire de l'obstruction, car ce n'est pas constructif et ne sert à rien. Les opposants espéraient des solutions un peu plus concrètes lors des séances de conciliation mais ils se sont heurtés à peu de résultats, ce qu'ils trouvent dommage, car c'est au niveau de la commune que le débat doit avoir lieu. Si cela doit être porté ultérieurement au niveau du canton, personne ne sera gagnant. Elle estime que c'est dans l'intérêt général et que c'est précisément le but d'une commune indépendante d'utiliser toute la latitude de manœuvre, de jugement et d'appréciation qu'elle peut conserver, dans le respect des normes supérieures dont elle est tributaire.

Les opposants demandent que le conseil puisse se prononcer séparément sur les dispositions qui sont contestées et que chacun des points litigieux soit voté indépendamment au lieu d'un vote global, qu'ils considèrent comme un chèque en blanc, auquel ils ne peuvent pas souscrire. Nathalie Neuschwander précise que les opposants veulent une discussion et ne veulent pas bloquer le processus et partir dans des années de procédure. Elle insiste sur le fait que les opposants sont particulièrement inquiets sur la manière dont la commune va financer les grosses dépenses donc elle va devoir faire face et comment répartir les charges de ces coûts, même si ce n'est pas directement l'objet du jour.

Notre président nous informe qu'il ne peut que renvoyer le préavis à la municipalité et lui demander un débat préalable à la votation de ce PGA. Nathalie Favre, municipale, estime que la lettre que la municipalité a reçu des opposants n'était pas une invitation au dialogue. Elle explique que la municipalité a le sentiment d'être stoppée dans un projet sur lequel elle a longuement travaillé et qu'elle a déjà défendu devant le canton. Nathalie Favre demande aux opposants ce qu'ils attendent concrètement de la municipalité, s'ils attendent une assemblée villageoise participative où chacun pourrait s'exprimer, qu'en faire ensuite ? qui prendra les décisions finales ? qui sera le médiateur de la séance ? que veulent-ils faire ? Elle réfute le fait que le conseil

n'ait pas pu se prononcer car il y eu une commission nommée comme pour tout autre préavis. Jacques-André Rime informe Nathalie Favre que lorsqu'il y a renvoi d'un préavis, il doit être traité à la séance suivante ou en conseil extraordinaire. Nathalie Neuschwander revient sur l'affectation du battoir et demande où le préavis mentionne l'affectation mixte du battoir, cette question ayant expressément été soulevée par les opposants. Véronique Brocard, syndique, nous informe qu'il n'est pas prévu une affectation mixte du battoir. Nathalie Neuschwander rétorque que justement les opposants demandaient pourquoi une telle option n'as pas été retenue et aucune explication ne leur a été donnée. Elle clarifie la demande des opposants, soit des explications mieux motivées et des votes séparés sur chaque disposition contestée au lieu d'un vote en bloc qu'ils considèrent comme un chèque en blanc. Notre président rappelle qu'il y a eu des assemblées de commune au cours desquelles les questions ont pu être posées, il pense qu'en refaire une ne fera pas forcément avancer le dossier et qu'il faudra bien finir par prendre une décision. Martial Lavanchy, membre de la commission qui a étudié le préavis, est surpris du renvoi de ce préavis sans entendre préalablement le rapport de la commission. Notre président en est désolé et précise que le travail n'a pas été fait pour rien, il nous informe aussi avoir eu plusieurs discussions avec la préfecture pour s'assurer que notre procédure est conforme. Jessica Sordet demande si nous avons l'obligation légale de voter tout en bloc. Notre président s'est renseigné sur ce point, on peut demander à la municipalité de voter pour lever chaque opposition séparément mais cette procédure est compliquée pour les grandes communes faisant face à un grand nombre d'oppositions, ce qui n'est pas notre cas. Toutefois le juriste nous avise que cela peut poser problèmes car nous devons d'abord statuer sur l'adoption du projet de plan d'affectation communal et ensuite sur les oppositions.

Nathalie Neuschwander précise encore que la seule possibilité pour les opposants de participer au débat démocratique et de faire entendre leurs arguments était de demander le renvoi du préavis, du fait qu'ils risquaient d'être récusés lors du traitement de l'objet. Elle ajoute encore que la récusation est discutable car tout le monde est impacté par cet objet. Alexandre Graf, municipal, nous dit qu'il lui semble que les opposants n'entendent pas les explications que la municipalité leur a donné et que chacun campe sur ces positions. Il a l'impression que la séance de conciliation n'a pas permis de faire avancer les choses mais qu'il faudra bien statuer tôt ou tard et que l'on ne peut pas constamment revenir en arrière. Karen Neuschwander, opposante, a le même sentiment au sujet de la séance de conciliation, soit qu'aucune proposition ou solution n'ait été présentée. Alexandre Graf rétorque qu'au vu du ton utilisé, c'était difficile. Notre président précise au sujet des récusations que les opposants ne peuvent ni participer au débat ni voter et comprend que ce soit un problème. Il s'est renseigné auprès de Monsieur Vincent Duvoisin, responsable des affaires communales et du droit politique au canton, qui lui as répondu : « La question est toujours délicate s'agissant d'oppositions des conseillers, surtout dans un conseil général où le référendum n'est aujourd'hui pas possible. Priver totalement un ou plusieurs conseillers de voter sur le projet, c'est quelque part leurs soustraire la garantie de leurs droits politiques. Il paraît en tous les cas évident que les opposants ne devraient pas avoir à se prononcer sur leur opposition ou toutes oppositions semblables aux leurs. Il en va de même pour les proches des opposants. Toutefois la notion de proches doit être appréciée au cas par cas. ». Notre président ajoute que c'est une question émotionnelle et compliquée et que nous pourrions tous, en théorie, être récusés. Il espère qu'une assemblée communale puisse être mise en place afin que chacun puisse s'exprimer. Jean-Luc Devenoge propose de faire un conseil uniquement sur ce sujet, Jacques-André Rime pense qu'une assemblée communale est plus judicieuse afin que tous les citoyens puissent venir et que l'on puisse avancer. Il clôt le sujet en nous informant que nous ne sommes pas la seule commune à s'embourber dans ce dossier, il reste 151 communes qui n'ont pas de plan validé par le canton.

Notre président reprend l'ordre du jour de la séance en lisant une lettre reçue de André Ueltschi représenté par Sophie Mizar et Anne-Lise Graf. Cette lettre nous ramène au même sujet car elle concerne l'explication de son opposition au plan d'affectation communal. Dans ce courrier, il tient à nous préciser, avant que nous ne prenions position sur son opposition, qu'il ne refuse pas de dézoner mais demande à ce que sa parcelle no 58 devienne, dans son ensemble, une zone de verdure A et non une zone agricole, à l'instar de zones d'autres propriétaires. La municipalité, sur recommandation de son consultant, refuse cette demande en argumentant que le canton risque de ne pas accepter le plan d'affectation. Il trouve cette décision injuste sachant que sa

surface dézonée représente près du quart de ce que la commune propose au canton. Nathalie Favre nous dit que la municipalité est consciente de l'effort de Monsieur Ueltschi mais, ce qu'il ne dit pas, c'est que la municipalité a tenu compte de son opposition et est revenue sur sa décision initiale. Notre municipale attire notre attention sur le fait que la municipalité a discuté et a été dans le sens des opposants lorsqu'elle avait la marge de manœuvre de le faire.

Notre président nous présente Stéphanie Baudat, notre nouvelle secrétaire communale qui remplace Dominique Desgranges, cette dernière ayant pris sa retraite. Elle est accueillie par nos applaudissements.

Préavis no 1/2022 : rapport de gestion et comptes 2021

John Haldemann lit le rapport de la commission de gestion. Cette dernière relève que le rapport de révision de la fiduciaire précise qu'aucune non-conformité n'a été relevée. La lecture des chiffres a soulevé quelques questions que la commission a soumises à la syndique et la boursière, Nicole Allemann, qui ont répondu avec rapidité. La commission souligne les points suivants :

- 11.315.0 : Sur les frs 5'600.-- investis, il faut noter que le nouveau système informatique avec hébergement en ligne va générer des coûts annuels récurrents de frs 2'900.--. Ce qui est une somme non négligeable. En revanche, la solution choisie devrait logiquement conduire à des frais de maintenance réduits (backups, etc).
- 11.319.1 : La cotisation de la piscine de la Sarraz a augmenté de frs 3'600.--, qui représentent une participation supplémentaire pour couvrir les pertes de 2020.
- 11.319.4 : l'adhésion à Géoportail est un abonnement annuel de frs 542.--.
- 21.401 : Les personnes morales (sociétés) génèrent un revenu de frs 13'540.--, soit 1.2 % du budget annuel. C'est une baisse importante depuis 2020.
- 21.400 : En comparaison, les personnes physiques rapportent frs 552'642.--, soit 49% des revenus cette année. L'impôt perçu est de frs 95'000.-- plus bas que prévu dans le budget. Il s'agit d'une estimation toujours difficile à anticiper. Cette balance positive est une bonne surprise, sans pour autant être une bonne nouvelle : en effet, la commission se risque à dire que si la commune bénéficie d'un soutien, c'est qu'elle en avait besoin.
- 353.312.0 : Les coûts de l'énergie semblent avoir augmenté (environ frs 6'000.-- à frs 7'000.-- entre 2018 et 2020, puis frs 9'000.-- en 2021). Une part s'explique par des soldes 2020 payés en 2021.
- 46.318.0 : Les coûts de la STEP sont élevés. Une rapide estimation permet de dire que le coût réel de l'eau est environ frs 2.-- / M3 plus cher que le prix affiché sur notre facture.
- Pour rappel, le plafond d'endettement net voté l'an passé est de 2 millions. Le montant effectif de l'endettement au 31.12.2021 est de frs 450'000.--. Ce montant n'impacte pas le plafond de 2 millions qui est toujours disponible.

La commission nous informe que de nombreux comptes varient d'une année à l'autre en raison des dates de paiement des factures (certains décomptes arrivants parfois tardivement), ce qui rend l'analyse peu aisée. La commission conclut en soulignant que le résultat final positif résulte d'un manque de revenus de frs 100'000.-- par rapport au budget, mais d'un apport « inattendu » de frs 122'000.-- perçus notamment de la péréquation. Elle remercie la municipalité pour son excellent travail, ajoutant que les seules variations importantes constatées entre le budget et l'exercice réel étaient imprévisibles. Elle nous propose d'adopter les comptes et le rapport de gestion.

Christine Reymond ne comprend pas dans le point 2 « finance » du rapport gestion, le point « achat d'eau Vy-Mauraz frs 6'014.70 ». Nicole Allemann répond qu'il s'agit d'un solde de 2020. Notre président demande si la baisse importante des revenus des personnes morales depuis 2020 provient d'une société qui a quitté la commune. La commission de gestion a demandé mais l'information ne peut pas être divulguée.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide:

1. D'adopter les comptes communaux de l'année 2021
(25 oui / 0 non / 0 blanc)
2. D'approuver la gestion de la municipalité pour ce même exercice et de lui en donner décharge
(25 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l'unanimité.

Préavis no 2/2022 : adoption du règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Alix Perret-Gentil lit le rapport de la commission. Cette dernière précise que les dispositions prévues par le règlement ne seraient mises en œuvre que s'il advenait de nouveaux incidents graves et répétés (incivilités, déprédations, etc). Après étude du règlement et ayant reçu les réponses de la municipalité au sujet des points sensibles qu'elle a relevés, la commission nous invite à accepter ce préavis.

Jessica Sordet demande la confirmation que, si nous acceptons ce règlement, la municipalité aura le droit unilatéralement de mettre des caméras sans redemander au conseil. Deborah Perret-Gentil, municipale, lui répond que la municipalité ne doit pas repasser par le conseil mais doit obtenir l'accord de la préfecture et que la demande doit être argumentée, la préfecture n'accordant les autorisations qu'en cas extrêmes et justifiés. Jessica Sordet relève que le préavis ne fait pas mention du nombre d'incivilités au refuge et que nous n'avons pas d'appréciation sur la proportionnalité de cette mesure. En plus, elle aimerait savoir si des caméras, qui sont intrusives, pourraient être justifiées. Notre municipale nous informe que, pour l'instant, la municipalité a pris d'autres dispositions au refuge, qui ont l'air de fonctionner mais que les caméras seraient utilisées en cas de récidive et s'il n'a pas d'autres moyens. Elle ajoute qu'en cas de demande à la préfecture, il faut compter un délai de six mois, raison pour laquelle le préavis a été fait, afin de gagner du temps et d'être déjà prêts sur ce point. Jessica Sordet demande si la municipalité attend de ces caméras un effet dissuasif ou si c'est pour retrouver les auteurs d'incivilités ; qui pourrait avoir accès à ces images et si les caméras fonctionneraient en continu. Deborah Perret-Gentil confirme que l'idée est d'identifier les auteurs de déprédations au refuge et que seule la police peut relever les caméras pour visionner les bandes. Les périodes d'utilisation des caméras sont à définir mais il ne semble pas judicieux de filmer en continu, notamment à l'éco-point. Jessica Sordet comprend l'intention de la municipalité mais s'inquiète que, dans une société où nous sommes filmés presque partout, il ne soit plus possible d'avoir des espaces libres de caméras. Notre municipale la rassure en nous informant que si le refuge est loué, les caméras ne seront pas en fonction. La municipalité veut être prête en cas de problèmes mais l'objectif n'est pas d'en installer pour l'instant. De plus l'aval de la préfecture est nécessaire avant une possible installation. La municipalité peut aussi informer le conseil à sa demande. Alexandre Graf, insiste sur le fait que les bandes seront détruites si la police n'en n'a pas l'utilité. Jessica Sordet soulève aussi le problème de la protection des données car bon nombre de communes ont été hackées. C'est un sujet sensible et ces images pourrait être divulguées sur le domaine public. Nous devons être extrêmement attentifs et nous ne sommes qu'une petite commune. Deborah Perret-Gentil rétorque que certaines personnes, qui souvent n'habitent pas le village, mettent n'importe quoi à l'éco-point. Ce dernier sera certainement géré différemment à l'avenir et la question de la pertinence d'une caméra à cet endroit ne se posera peut-être plus. Nathalie Neuschwander demande s'il y a eu des actes de vandalisme contre les caméras dans d'autres communes. Deborah Perret-Gentil en a parlé avec la commune de Cossonay, qui n'a apparemment pas eu de soucis. Elle ajoute que c'est la gendarmerie qui a conseillé à la municipalité d'installer des caméras.

Le débat étant clos, nous passons au vote et le conseil décide:

1. D'adopter le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance (15 oui / 0 non / 10 blancs)

Cet objet est accepté à la majorité.

Préavis no 3/2022 : relatif à une demande de crédit de frs 120'000.-- pour la première étape du raccordement du réseau communal d'assainissement des eaux usées sur la STEP de La Sarraz

Manuel Favre, rapporteur, lit le rapport de la commission. Cette dernière nous rappelle qu'un raccordement à la commune de Cossonay avait été envisagé mais que la topographie ne le permettait pas sans station de pompage intermédiaire. Il est également impossible de rester autonome au vu des nouvelles exigences cantonales car les coûts seraient trop élevés. Le tracé de la conduite sur la Sarraz a été très bien présenté à la commission et cette dernière souligne que tout a été fait pour diminuer les frais d'entretien en utilisant tout au long la déclivité naturelle. Ce raccordement impliquera toutefois de finaliser le séparatif du village assez rapidement car le surplus des eaux claires nous sera taxé. La commission constate que le fait de se raccorder à la Sarraz avec le tracé proposé est logique et que la finalisation de l'étude et le chiffrage réel du projet est nécessaire pour nous permettre de voter sur le crédit définitif en fin d'année. En conséquence, la commission nous propose d'accepter ce préavis.

Martial Lavanchy demande si les coûts globaux sont amenés à être réévalués dans le cadre du projet intercommunal. Alain Jaquier, municipal, nous répond que pour l'instant les coûts sont à notre charge car notre STEP est en piteux état. Notre demande est de se raccorder au plus vite car la STEP de la Sarraz a la capacité de nous accueillir, avant la mise en place de la STEP intercommunale (EHVV – Epuraton Haute Venoge Veyron). Mais si le projet se fait d'ici deux à trois ans, cette conduite sera rachetée par l'association EHVV. Notre projet de raccordement a été validé par le canton et ce crédit nous permettra de le chiffrer car nous n'avons que des estimations. Une fois ce crédit de frs 120'000.-- accordé, le bureau que nous avons mandaté va soumissionner différentes entreprises et le montant définitif des travaux sera soumis au conseil en fin d'année. Si accord, les travaux pourront débuter au printemps prochain.

John Haldemann demande si le diamètre des tuyaux, soit 20 cm est suffisant. Alain Jaquier nous confirme que nous aurions même pu mettre des tuyaux plus petits, mais ceux de 20 cm permettent de passer une caméra et d'assurer l'entretien. Notre municipal nous précise les canalisations transportant les eaux usées n'ont pas la nécessité d'être aussi grosses que celles pour l'eau claire qui doivent parfois absorber l'apport de pluies abondantes. Le diamètre des canalisations choisi est approuvé et permettra le raccordement des autres communes au projet EHVV depuis Dizy. Jacques-André Rime demande si c'est le bon moment avec le renchérissement des matériaux et de l'inflation actuelle. Alain Jaquier ne peut pas savoir si les prix vont continuer à monter ou si on peut espérer une baisse. Patricia Kirchhofer ajoute que nous sommes dans une certaine urgence car notre STEP peut nous lâcher du jour au lendemain. Notre municipal nous confirme que notre STEP, construite en 1971 et rénovée en 1991, est une des plus vieille du canton. Les normes et les exigences sont de plus en plus strictes. Nous venons de réparer un moteur (stockeur) et nous devons constamment payer des réparations et des frais d'entretien qui deviendront de plus en plus importants. François Devenoge s'inquiète de l'augmentation des taxes d'épuration. Alain Jaquier confirme que nos taxes sont trop basses depuis des années mais elles ne peuvent pas augmenter d'un coup car on ne peut pas dépasser 30% d'augmentation par année ou tous les deux ans.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question, nous passons au vote et le conseil décide:

1. De lui octroyer un crédit de frs 120'000.-- TTC (25 oui / 0 non / 0 blanc)

2. D'amortir l'emprunt sur 30 ans
(25 oui / 0 non / 0 blanc)

Ces deux objets sont acceptés à l'unanimité.

Election du président :

John Haldemann nous demande si on est tous d'accord de réélire Jacques-André Rime et ajoute, avec un trait d'humour, qu'il est le seul avoir le numéro de la préfecture.

Notre président, nous dit qu'il avait soucis pour ce conseil, vu le côté émotionnel et particulier du PGA, raison pour laquelle il a demandé à modifier l'ordre du jour et déplacer les élections à la fin. Il espère avoir bien négocié le sujet et il est conscient que certains doivent être moins satisfaits. Il dit à la commission en charge du dossier combien il est désolé car ils ont fait un énorme travail et il les remercie.

Il nous dit que si nous sommes d'accord, il veut bien continuer et ne pas laisser les élections fédérales de 2023 à son successeur. Il est élu par applaudissements.

Election du vice-président :

Notre président n'as pas le temps de finir sa phrase pour nous dire qu'il n'a pas eu d'autre candidature pour ce poste que John Haldemann est réélu par applaudissements. Jacques remercie notre vice-président qui le soutient dans les moments difficiles.

Elections des scrutateurs du conseil :

Eric Perrier et Martial Lavanchy, suppléants, deviennent scrutateurs. Martine Bénédicte Danthe et Zoé Perret-Gentil, scrutatrices sortantes, se présentent comme suppléantes et sont élues par applaudissements.

Elections des scrutateurs du bureau de vote :

Brigitte Zahnd et Zoé Perret-Gentil, suppléantes, deviennent scrutatrices. Nathalie Devenoge et Alix Perret-Gentil, scrutatrice sortante, se présentent comme suppléantes et sont élues par applaudissements.

Propositions individuelles :

Notre président a reçu la lettre de Monsieur Ueltschi, lue précédemment. Il n'y a pas d'autres propositions individuelles.

Questions, vœux, remerciements et divers :

Nathalie Favre nous parle du projet LIFT, qui concerne plutôt les entreprises. L'école secondaire de Penthaz-Cossonay essaie de faire appel à des entreprises de la région afin d'engager des jeunes en rupture au niveau scolaire, à partir de la 9^{ème} jusqu'à la 11^{ème} année. Ces entreprises les engagent pour une période de trois mois, une demi-journée par semaine (samedi matin ou mercredi après-midi) afin que ces jeunes travaillent contre une rémunération de 3 à 8 francs de l'heure, ce qui leur permet de mettre un pied dans le monde du travail et leur redonne confiance en eux. L'école est, en conséquence, à la recherche d'entreprises volontaires pour adhérer à ce projet. Si quelqu'un est intéressé, Nathalie Favre est à disposition.

Véronique Brocard nous avise que du 9 au 11 juillet, il y aura l'Abbaye de la Sarraz et que le culte du dimanche se fera à Dizy, dans les champs sur le chemin du chalet, suivi d'un cortège dans le village puis un apéro au bout du chemin Derrière-la-Ville. Nous sommes tous les bienvenus et notre syndique nous invite à décorer nos maisons côté rue sur le thème de la plage. L'Abbaye est composée de plusieurs villages et le culte est décentré dans chaque fois dans l'une des communes du cercle.

Notre président demande si le nouveau tout-ménage mis en place par la commune va perdurer. Véronique Brocard nous répond que oui et que la municipalité est preneuse d'informations. Jacques-André Rime remercie la municipalité et la secrétaire communale pour cette initiative.

Notre président lève la séance à 20h34.

Cette séance est suivie du verre de l'amitié offert par la municipalité

Lu et approuvé par le bureau en séance du 27 septembre 2022.

Le président

La secrétaire